Assemblée parlementaire de la Francophonie

PARLEMENT FRANCOPHONE DES JEUNES

Résolution

La participation des jeunes aux processus de prévention des conflits et de paix

Yaoundé (Cameroun) – 7 et 8 juillet 2026

CONSIDÉRANT l'engagement de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie en faveur de la Déclaration de Bamako (2000) et de la Déclaration de Saint-Boniface (2006) de l'Organisation internationale de la Francophonie, qui condamnent l'enrôlement des jeunes dans les conflits armés et valorisent leur rôle d'ambassadeurs de la paix, de la tolérance et de la médiation intercommunautaire dans l'espace francophone ;

SE RÉFÉRANT à la Charte des Nations Unies, à la Déclaration universelle des droits de l'homme (1948), à la Convention relative aux droits de l'enfant (1989) et son Protocole facultatif concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés (2000), aux quatre Conventions de Genève et leurs deux protocoles additionnels (1977), aux résolutions 2250 (2015), 2419 (2018) et 2535 (2020) du Conseil de sécurité des Nations Unies sur le thème « Jeunesse, paix et sécurité », au Cadre continental jeunesse, paix et sécurité 2020 de l'Union africaine, au Pacte pour l'avenir (2024) des Nations Unies, ainsi qu'au Programme d'action pour une culture de la paix (1999) de l'Organisation des Nations Unies ;

TENANT COMPTE du fait que les conflits se manifestent sous forme physique et militaire, mais également sous forme verbale, psychologique et sexuelle, y compris dans l'espace numérique, et que toutes ces formes doivent être résolument combattues ;

PRÉOCCUPÉE par les attaques touchant les civils, le personnel humanitaire et médical en zone de conflit qui découragent les jeunes à participer à l'effort de résolution pacifique de conflits ;

RAPPELANT que les fractures générationnelles peuvent fragiliser la confiance de la jeunesse envers les institutions démocratiques ;

ALARMÉE par l'insuffisance de politiques publiques au sein de l'espace francophone qui permettent aux jeunes de s'engager activement aux discussions sur la paix et la stabilité sociale ;

RÉAFFIRMANT l'importance de l'éducation à la citoyenneté, aussi appelée éducation civique, une formation particulière et fondamentale pour le développement démocratique, et **sachant** que les actions menées par et pour les jeunes sont essentielles aux processus de paix et de démocratie ;

RAPPELANT les initiatives « Réseaux sociaux pour la paix » (2021 et 2023) de l'UNESCO visant à renforcer la résilience des sociétés face aux contenus en ligne néfastes, tout en protégeant la liberté d'expression et en utilisant l'espace numérique comme outil de promotion de la paix ;

RECONNAISSANT l'importance du soutien à l'entrepreneuriat et à la participation active des jeunes, à travers des partenariats stratégiques et financiers inclusifs conformément à la résolution 2250 (2015) du Conseil de sécurité des Nations Unies dans l'inclusion socio-économique et la réduction des facteurs de vulnérabilité susceptibles d'alimenter les conflits locaux et le recrutement par des groupes armés, en accord avec les Principes de Paris (2007) de l'UNICEF.

La Commission politique du Parlement francophone des jeunes (PFJ) réunie à Yaoundé les 7 et 8 juillet 2026,

APPELLE au respect du droit international humanitaire et à la facilitation de l'accès à l'aide humanitaire, afin de garantir la protection des civils en période de conflit ;

EXHORTE les instances de la Francophonie ainsi que les sections de l'APF à se concerter pour créer et adopter un plan d'action « Jeunesse, paix et sécurité de la Francophonie » - inspiré de la résolution 2535 et intégrant un programme de « Jeunes ambassadeurs francophones » ainsi que sa déclinaison concrète à travers des plans d'action nationaux élaborés en collaboration avec les jeunes ;

PROPOSE de renforcer le dialogue communautaire intergénérationnel dans l'espace francophone en valorisant l'histoire, les us et coutumes, les retours d'expérience et les différences entre générations, notamment en organisant des forums d'échange afin de consolider les connaissances historiques et culturelles,

de favoriser la responsabilité civile, la mémoire collective et la prévention des tensions communautaires ;

ENCOURAGE les États et gouvernements membres de l'Organisation internationale de la Francophonie à mettre en place des systèmes d'alerte précoce nationaux quant aux facteurs précurseurs de conflits liés à l'identité et à la déshumanisation ;

RECOMMANDE que chaque section de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie mette en œuvre des politiques publiques qui ont pour but d'assurer la participation des jeunes aux processus de prévention des conflits et de paix en instaurant, des espaces civiques de dialogue tels que des Parlements nationaux des jeunes ;

SUGGÈRE que les sections de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie encouragent l'intégration et le renforcement de l'éducation civique, de l'éducation à la paix, aux médias et à l'information au sein de leurs systèmes éducatifs, afin de promouvoir une culture de paix, de prévenir les conflits et de consolider des sociétés démocratiques, inclusives et durables ;

EXHORTE les sections de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie à soutenir la simplification des procédures bureaucratiques et la facilitation fiscale auprès des jeunes entrepreneurs qui soutiennent des initiatives locales afin d'offrir davantage d'appuis socio-économiques aux jeunes ;

SOUTIENT les initiatives en faveur du désarmement, de la démobilisation et de la réinsertion des jeunes faisant ou ayant fait partie de groupes armés et **DEMANDE** aux sections de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie de faire de même ;

ENCOURAGE les États et gouvernements membres de l'Organisation internationale de la Francophonie à créer un fonds francophone participatif en faveur de la jeunesse et de la paix.